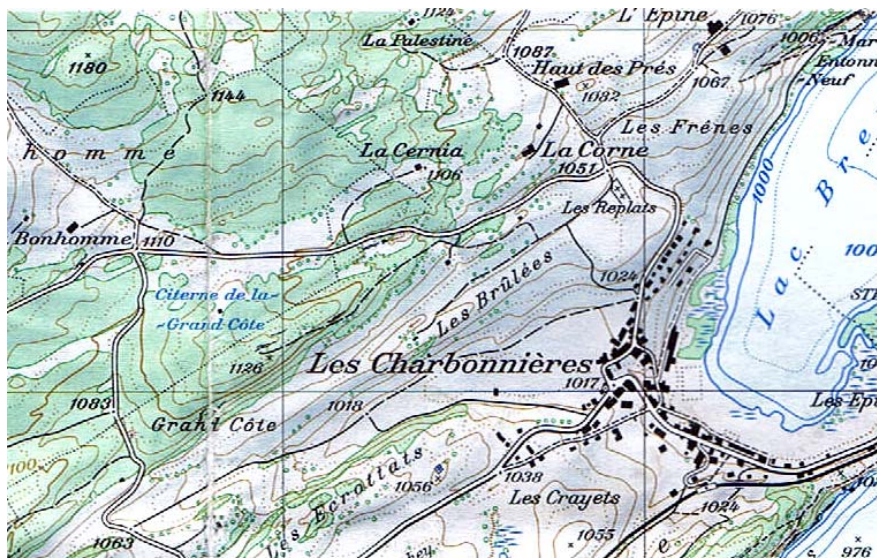


La Palestine, un alpage bien de chez nous

Cette propriété se situe au-dessus des Charbonnières, à quelque 400 m. à l'ouest de la ferme du Haut-des-Prés. Le chalet n'est plus utilisé par le bétail et sert aujourd'hui de lieu de détente que l'on peut louer pour des festivités familiales.

La Palestine, chalet et alpage, est aujourd'hui propriété de la commune du Lieu. Il était, il n'y a pas longtemps encore, en possession du village des Charbonnières qui a rendu les armes, administrativement parlant, en 2010.

On retrouvera par ailleurs la liste successive des propriétaires de cette jolie montagne plus bas.



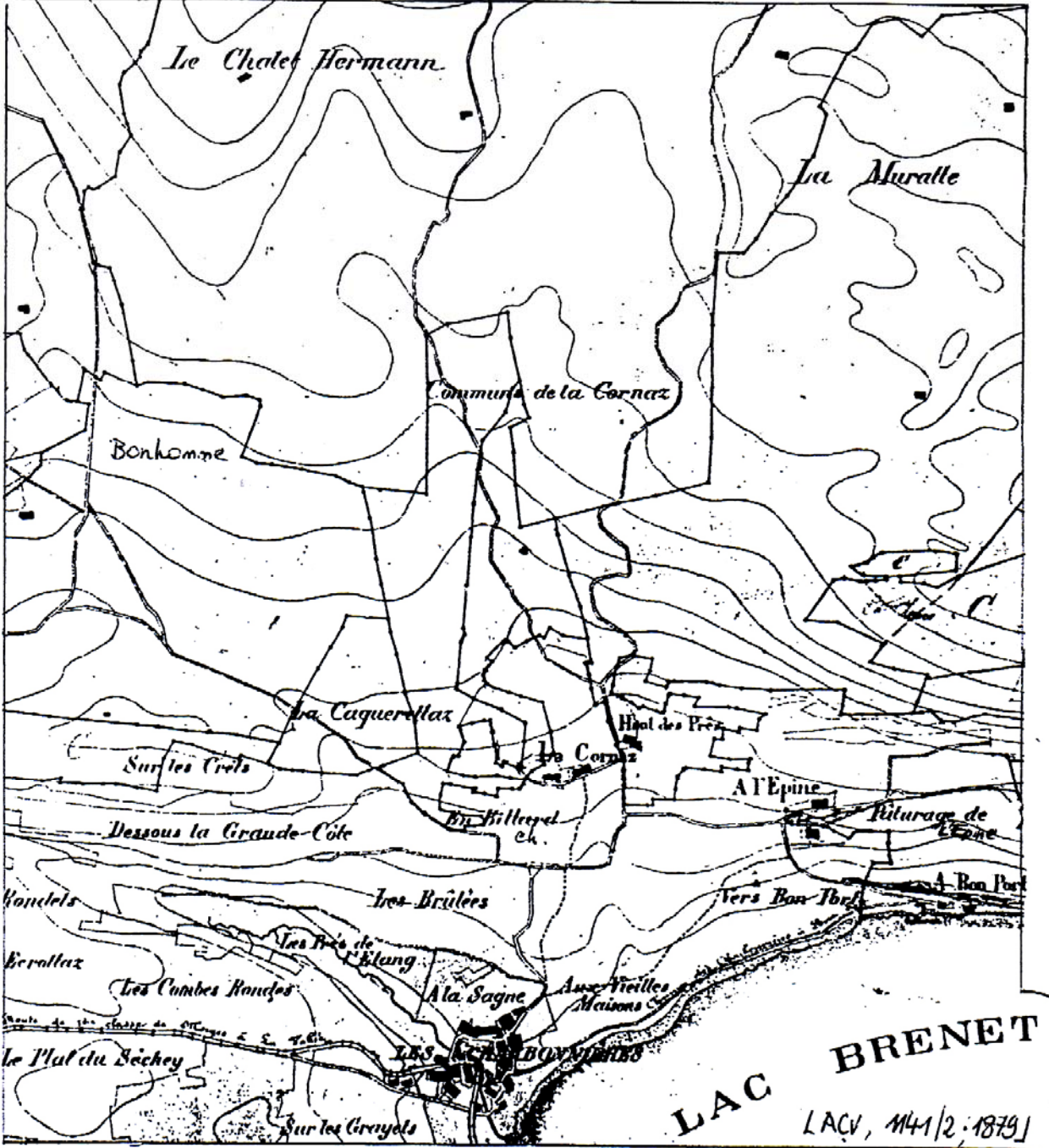
La Palestine est en haut, au centre. Les pâturages et les forêts sont représentés surtout sur la carte adjacente de Mouthe.

Les deux alpages de la Palestine est de la Cerniaz, ont été formés à la fin du XIXe siècle, avec les anciens communs du hameau de la Cornaz. A considérer les deux cartes des pages suivantes, on peut s'étonner que pour une population de peut-être une trentaine d'habitants au meilleur de la forme de cette petite collectivité¹, il y ait eu une telle surface pour pâturer le bétail en été, celui-ci naturellement ramené chaque matin et chaque fin d'après-midi au domicile des propriétaires pour la traite. Il faut simplement reconnaître que la production herbagère de ces communs était probablement moindre qu'aujourd'hui.

Les parts à ces communs se transmettaient de génération en génération. Il ne pouvait être question de les vendre à un ou plusieurs particuliers qui n'auraient pas habité le hameau. Ni à un seul de ses habitants qui aurait de cette manière préterité l'ensemble de la collectivité. Raison pour laquelle ces communs restèrent en indivision pendant des siècles.

¹ On consultera avec profit nos différents ouvrages sur le village des Charbonnières. A la BC de Lausanne ou aux ACV.

A la fin du XIXe siècle la situation agricole change quelque peu. La population a diminué, le nombre de bêtes probablement aussi, d'aucuns, en particulier Fernand Rochat, tiennent montagne en d'autres lieux, bref, voilà les communs menacés. Et rachetés en deux lots. L'un, à vent, constituera l'alpage de la Cerniaz, l'autre, à bise, celui de la future Palestine.



Sur cette carte, on découvre que les communs de la Cornaz, lot de bise, possèdent déjà un chalet. Cette propriété, est possédée alors, et cela au moins depuis 1873-1875, par

- RoCHAT Jeannette Rosalie, feu Isaac RoCHAT de la Cornaz, pour 1/3.
- Sa sœur, RoCHAT Louise Julie, veuve de Pierre Moïse Edouard (Mouïson), pour 1/3.
- RoCHAT, les enfants d'enfants d'Isaac Louis Moïse qui sont : Armand-Auguste, Pierre Elie, Méry Antoinette, Charles François, Gustave Louis, Alphonse Julien, Lina Virginie, Aline, pour 1/3.

Les deux derniers, Pierre Moïse Edouard et Isaac Louis Moïse, étaient de la famille dite des Mouïson. Par alliance probablement avec une ressortissante de la Cornaz, ils avaient hérité des 2/3 du lot de bise de ces communs. Ce sera Armand Auguste qui reprendra l'entier des trois lots. Il créera ainsi «La Palestine ». Mais ce qu'il faut noter, c'est que la propriété ne s'appelait pas encore ainsi, que l'on parlait très certainement encore des Communs de la Cornaz, puis l'on dira bientôt le chalet de l'oncle Armand. Il est probable que ce fut lui, à la même époque, soit à la fin des années septante du XIXe siècle, qui construisit ce joli chalet de la Palestine. Il demeure encore en l'état, tout au moins extérieurement.

RoCHAT Armand-Auguste, agriculteur, fils de Isaac-Louis-Moïse RoCHAT et de Louis-Virginie RoCHAT, né le 15 août 1828 aux Charbonnières, décède le 9 juillet 1908, à 3 heures du matin. Célibataire, il ne laisse aucune descendance. Héritent de la propriété ses nombreux neveux et nièces. Ceux-ci s'en dessaisissent au profit d'Elie RoCHAT-Golay, industriel, mari de Lucie Golay, l'une des héritières. L'acte, signé Jules Guignard, notaire au Sentier, est des 17 IV, 6 V et 12 VI 1909. La propriété est désignée sous le nom de : Cul de la Cornaz, pâturage de la Cornaz, Communs de la Cornaz. Le tout est taxé 9000.-

Elie RoCHAT-Golay, nouveau propriétaire, ne changera rien des anciennes mœurs familiales, c'est-à-dire que déjà à l'époque le chalet pouvait servir pour de joyeuses parties dominicales où l'on se rassemble, l'on pique-nique, et surtout s'amuse au mieux, avec des jeux divers tels que le crapaud (ou la grenouille). C'est la belle vie là-haut.

Une belle vie qui demeurera inchangée, la famille de Jules Golay, le patriarche, père des sept belles Crettoises, étant impressionnante par le nombre et par la bonne tenue de chacun des membres, sorte de petite aristocratie villageoise.

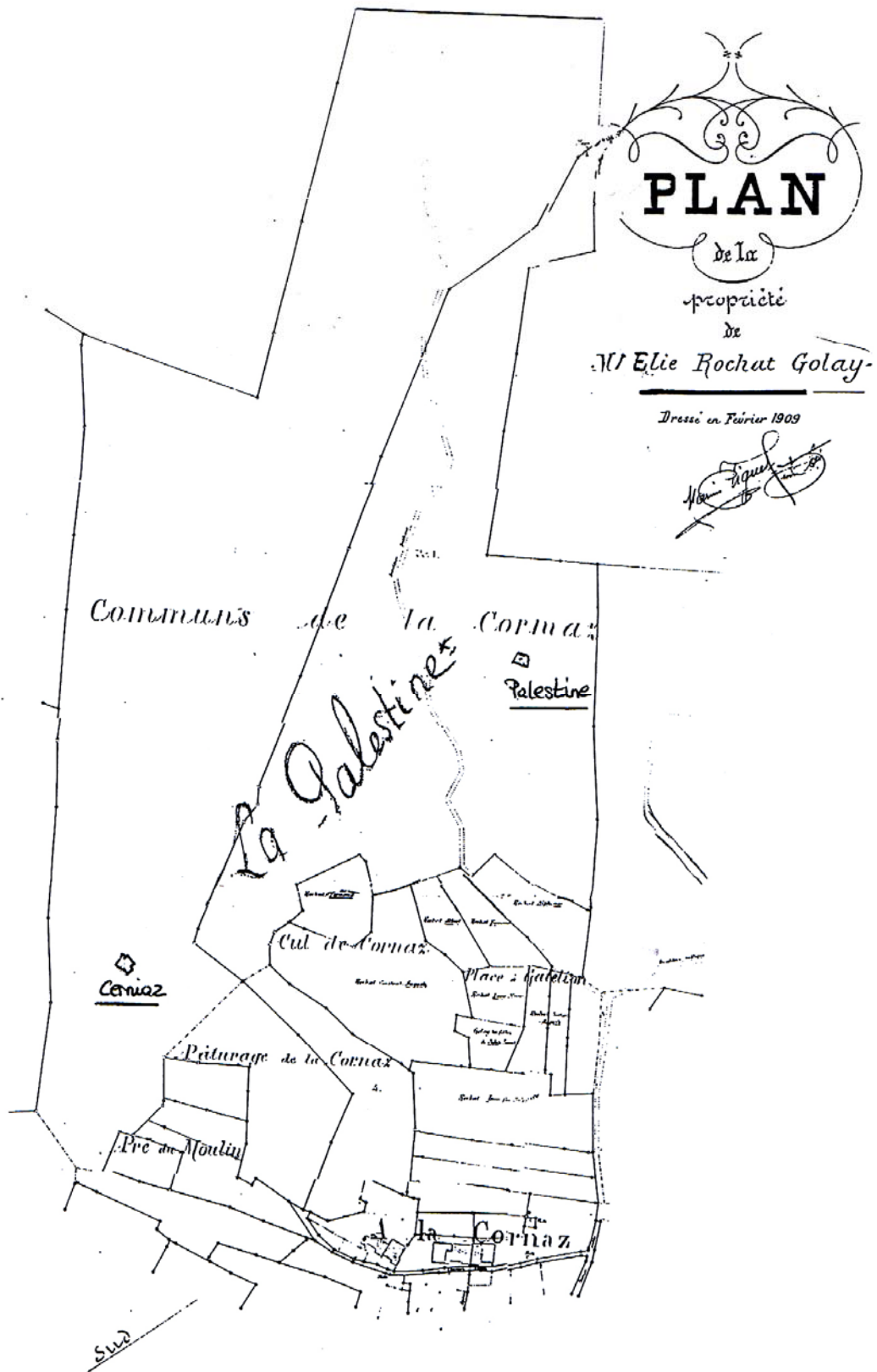


Du temps de l'oncle Armand, la belle jeunesse du village savait déjà s'amuser au chalet. Deuxième rang, troisième depuis la gauche, Jules Rochat, Tsun, quatrième son ami Alfred Golay dit Piestre. Premier rang, au centre, Ellen Rochat, future épouse de Jules, et sa sœur Léonie. Le grand genre apparemment d'après l'habillement du dimanche, en réalité jeunes gens et jeunes filles tout simples.



La famille de Jules Golay en août 1916. Classe manifestement plus aisée.

Elie-Rochat Golay fait établir aussitôt le plan exact de sa propriété. On notera que l'emplacement des deux chalets, par trop clair sur le plan original, a été redessiné par nos soins.



Il semblerait qu'Elie Rochat-Golay ait toujours affermé sa pâture aux Pantalons qui détenaient la propriété voisine de la Cerniaz. Existant donc un chalet de proximité, il n'était pas nécessaire que celui de la Palestine accueille encore du bétail, tout au moins la partie habitable pouvait-elle être réservée aux joyeux agapeurs. Le char à échelles, que l'on servait parfois pour les amusements, toujours tiré à bras, entreposé dans la grange ou fourragère qui se trouvait dans la partie centrale de la bâtisse. Cet arrangement faisait en quelque sorte de celle-ci une petite ferme, avec deux solins, l'un sur l'écurie, et l'autre sur le logement constitué d'une cuisine, d'une cave et d'une petite chambre.

Elie Rochat-Golay décède le vingt-deux août 1926. Né le 16 novembre 1870, il était fils de Charles Louis Rochat et de Eugénie Marguerite née Rochat. Il était alors déjà veuf de Lina Lucie née Golay.

L'homme, industriel, fut longtemps aussi municipal de la commune du Lieu.

C'est lui-même qui s'était autorisé à donner un nouveau nom à sa propriété. L'affaire s'était passée de telle manière.

Elie était grand copain avec James Rochat de l'Epine-dessus de bise. Tous deux chasseurs, ils se voyaient régulièrement.

Signalons que les familles qui fréquentaient la propriété de l'oncle, celui-ci n'avait pas eu d'enfants et appréciait ses nièces et neveux, tenaient leur religion en bonne estime. C'était précisément là l'époque où La Palestine commençait à faire parler d'elle dans le concert des nations.

- Dis-donc, James, toi qui sait beaucoup de choses, quel nom donnerais-tu à cette propriété ?

Il lui fut répondu, après une brève réflexion :

- Et pourquoi pas « La Palestine ».

Aussitôt dit, aussitôt fait. Ce fut désormais La Palestine.



Elie Rochat et sa femme Lucie assis sur le bassin proche de la citerne. Admirez la jolie pompe. Il est possible qu'à l'époque – il s'agit ici de l'une des traditionnelles abbaye du mois d'août – Lucie ait déjà été malade, décédée le huit novembre 1921, à l'âge de cinquante ans.

Nous avons vu plus haut que le pâturage était loué à la famille Pantalón des Charbonnières. Il est intéressant de retrouver un bail de 1923.

Bail de la Palestine

Entre Mrs Albert Rochat, laitier au Pont et ses frères Emile et Robert, aux Charbonnières d'une part, et Elie Rochat Golay aux Charbonnières d'autre part, il est convenu ce qui suit :

1o La location de la Palestine a une durée de 3, 6 à 9 ans.

2o Le prix annuel est de 1 kg de beurre et de deux cents cinquante francs (fr. 250.-) payables le premier novembre de chaque année.

3o Les fermiers ont la jouissance de l'écurie du chalet pur y mettre leur bétail. Ils pourront également utiliser la grange pour affourager le bétail si c'est nécessaire.

4o L'entretien des murs du pâturage, de l'écurie, de la citerne et du bassin, est à la charge des fermiers. Si cet entretien est insuffisant ou pas fait du tout, le propriétaire y pourvoira aux frais des fermiers.

5o Les clédars sont à la charge des fermiers.

6o Le fermier² n'a droit à aucune coupe de bois quelconque.

7o Aucun dépôt de bois ou autre ne pourra être fait sur le pâturage sans l'autorisation du propriétaire.

8. Le fermier devra semer annuellement pour vingt francs (fr. 20.-) au moins de bon engrais et en aviser le propriétaire. Si cet engrais n'est pas semé le prix de location sera augmenté de vingt francs (fr. 20.-)

9o Les abords du chalet surtout devront être autant que possible en ordre et propres.

10o L'entrée en jouissance aura lieu le 1^{er} janvier 1924.

Les Charbonnières, le 1^{er} novembre 1923.

Les fermiers :

Albert Rochat
Emile Rochat
Robert Rochat

Le propriétaire :

Elie Rochat-Golay

Note : ce bail a été écrit par Elie Rochat-Golay lui-même.

² On passe ici au singulier.

Elie Rochat-Golay, par testament, laissait des sommes importantes à différentes œuvres caritatives ou d'utilité publique de la région et du canton. Il donnait notamment 10 000.- à :

A la Caisse industrielle des Charbonnières.

A L'Enfance malheureuse et abandonnée du canton de Vaud.

A la Société des incurables de vieillards infirmes.

Pour la vingtaine d'autres sociétés les sommes varient entre 500.- et 5000.-

Il fit surtout don de sa propriété au village des Charbonnières, « à condition que celui-ci ne s'en sépare jamais », vœu qui un jour ne sera pas respecté.

L'acte de délivrance de legs est du 6 mai 1927. Le village des Charbonnières devenait ainsi propriétaire de l'alpage de la Palestine.

Les procès-verbaux témoignent à l'envi de cette nouvelle situation, et surtout de la reconnaissance que la collectivité pouvait avoir pour le généreux donateur.

Un fonds en faveur de l'école des Charbonnières fut aussi institué. Les élèves méritants recevraient chaque année un livre pour leur application. Dans les faits tous les élèves devaient bénéficier des largesses d'Elie Rochat-Golay.

On décida de maintenir une fête annuelle à la Palestine, qui serait cette fois-ci à l'intention de tous les habitants du village. Les photos de cette manifestation annuelle où la générosité du donateur serait évoquée dans chaque discours, sont nombreuses.

Une plaque fut apposée en 1927 déjà contre la paroi du chalet. Elle porte ceci :

A Elie Rochat-Golay, nov. 1870-août 1926, le village des Charbonnières reconnaissant.

Le pâturage serait toujours loué à la famille Pantalon.

Un inventaire de tous les objets contenu dans le chalet de la Palestine fut dressé le 18 janvier 1927 par les soins du conseil administratif. Il est intéressant de savoir quel pouvaient être ce matériel :

1 table

1 banc à dossier

3 chaises

2 tabourets

1 petit banc (banquette)

2 fourneaux

1 glace

1 lampe à suspension

1 tapis de table

1 tapis de jeu

4 linges (serviettes)

27 assiettes

31 verres

1 pot émaillé
1 service à salade
1 passoire
24 cuillers à soupe
12 cuillers à café
11 couteaux
24 fourchettes
2 théières
1 compotier
1 plateau
6 tasses
5 sous-tasses
1 sucrier
11 petites tasses
11 sous-tasses blanches
4 assiettes en aluminium
3 cassettes en terre à cuire
1 soupière
1 panier à pain
3 saladiers
1 plat à gâteau
3 plats ovales
1 pot à cuire
1 plateau à desservir
1 rabot
1 plane de boisselier
1 puisoir

Mobilier de la cuisine

1 fourneau
1 chaise
1 table
1 balai
1 jeu dit du crapaud
1 marmite émaillée
2 casseroles émaillées
2 saladiers en terre cuite
1 torchon, risette
1 passoire
2 poêles à frire
1 seau à eau
1 vilebrequin

1 marteau
1 paire de tenailles

Mobilier de la cave

Bouteilles vides
1 double fenêtre/châssis

Mobilier déposé à la grange

1 chaise fauteuil
3 chaises
1 table
2 pelles
1 scie
1 échelle
1 banc
1 rablet pour la neige³.



La Palestine à la fin des années quarante. Course au sac, balançoires, jeux divers, on s'amuse de toutes les manières possibles. Faites précéder ces jeux par le pique-nique de midi, le discours du président, le culte du pasteur, les chants des élèves, le traditionnel tour du chalet en cortège, la distribution des petits pains et des livres, et vous aurez le gros de la fête. Ainsi chaque année. Avec participation du ski-club, du chœur-mixte et de la jeunesse, au gré de la bonne santé de ces diverses sociétés locales.

³ Le char à échelles n'est pas désigné. Il est possible qu'il fut monté plus tard.



Distribution des petits pains. Armand Golay, longtemps administrateur. Le boulanger est alors Otto Cotting.



De dos, Daniel Candaux, président du village. Les enfants devenus adultes se reconnaîtront...



Un timbre pour des livres que parfois, c'est le jeu, nous ne lisons même pas !



L'immense poésie de ce simple chalet.



Qu'elle est belle, tout de même, notre Palestine.



Elle reste simple mais élégante même en hiver.

Documents

33 La Cernia, La Palestine

Propriétaires	: La Cernia: Rochat Frères, Yverdon et Ste-Croix La Palestine: Village des Charbonnières
Exploitants	: Dubuis René, Aubonne et Rittener Edmond, Reverolle
Altitude	: 1070 - 1170 m (bâtiment: 1106 m)
Surface pâturable épurée	: 14 ha
Charge en 1973	12 vaches 5 génisses âgées de 2 à 3 ans 5 génisses âgées de 1 à 2 ans 7 veaux

Provenance du bétail	: de la plaine, propriété des exploitants
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: conduit matin et soir à la ferme de l'Haut des Prés avec une charrette à bras. L'exploitant de cette ferme livre le lait à la fromagerie des Charbonnières en même temps que sa propre production
Personnel	: un vacher seul trayant à la main

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage expose sa surface vers le sud-est en pente modérée. Son relief est assez ondulé par endroits, voire un peu mouvementé. Dans le bas, la couche de terre est suffisante. Le sol devient plus superficiel dans le haut, à l'exception de quelques replats ou combes plus favorisés. Le gros de la superficie du pâturage est occupée par la forêt. Le meilleur herbage se rencontre sur la partie inférieure. Au centre, la prairie se forme de plusieurs petites clairières trop ombragées où le boisement naturel prend un essor considérable. Sans entreprendre un essartage efficace, il n'est pas possible d'améliorer le rendement de ces surfaces.

On ne peut atteindre La Cernia qu'à pieds ou avec un véhicule tout terrain par un chemin herbeux. La route de Moutne passe dans le bas de la propriété. On doit franchir celle-ci avec le bétail lorsqu'on le fait pâturer dans la parcelle située au sud. Les laitières restent sur la partie inférieure où elles disposent de 3 enclos, tandis que le haut du pâturage forme une seule parcelle réservée au jeune bétail. Les abreuvoirs sont alimentés par le vacher qui doit pomper l'eau des citernes du chalet et du bâtiment de la Palestine. Il existe un puit en contrebas de la route, mais son approvisionnement laisse quelque peu à désirer, si bien qu'on a renoncé à l'utiliser.

Les amodiateurs amènent une réserve de foin depuis la plaine, de même que la paille nécessaire pour la litière. On entasse le fumier directement sur le terrain. Son évacuation s'effectue l'automne avec la machine. Il n'existe pas de fosse à purin. 2400 kg d'engrais complet sont semés chaque printemps.

Bâtiment

Celui-ci est représenté par un chalet-étable en maçonnerie datant de 1892. L'entretien de cette construction est négligé. Les chéneaux qui récupèrent l'eau pour la citerne nécessitent des réparations. Le vacher habite un logement de deux chambres et cuisine. On trouve en outre une cave à lait. L'éclairage à gaz avec bouteille de butane est installé à la cuisine et à l'étable. On doit quérir l'eau à la citerne.

L'écurie en forme de L offre 15 places à vaches. Elle est dotée de crèches. Son sol est entièrement en bois. Le plancher des couches mériterait d'être remplacé. Une douzaine de veaux pourraient être attachés dans un lazaret. Cette écurie sert de stabulation libre pour les 7 veaux estivés.

Améliorations à effectuer

- entreprendre l'essartage et élargir les clairières

- améliorer le chemin d'accès
- contrôler le puit situé à la partie inférieure, refaire éventuellement le captage de la source qui l'alimente
- entreprendre les réparations qui s'imposent au bâtiment et en améliorer les alentours
- installer l'eau à l'intérieur avec une pompe à bras

Cadastre de la production agricole de la commune du Lieu, Georges Vagnières, 1973.

ORLE MEYLAN



PATRIMOINE Le chalet de la Palestine, le bijou de famille des Charbonnières, fait lui aussi partie de la fusion. Il a été cédé à la commune du Lieu. LE LIEU, LE 13 AOÛT 2010

Les Charbonnières perdent leur autonomie

VALLÉE DE JOUX

La fraction de commune n'aura plus, dès 2011, de statut autonome au sein de la commune du Lieu. Le canton injectera 165 000 francs dans cette fusion.

ISABELLE BIOLLEY

Faute de relève et de revenus fiscaux, le village des Charbonnières (331 habitants) renonce à former une fraction de commune au sein de la commune du Lieu (833 habitants). C'est un héritage anté-

rieur à 1803 et propre à la vallée de Joux qui s'en va. En 2004, la fraction du Lieu avait fait de même. Ainsi, dans la commune du Lieu, une seule fraction perdure, celle du village du Séchey (80 habitants), qui gère son réseau d'eau et un bâtiment communal avec un budget d'un peu plus de 20 000 francs. Mais le village reste attaché à sa part d'autonomie et «fonctionne avec beaucoup de bénévolat, souligne le syndic du Lieu, Jean-Pierre Rochat. La fraction de commune, ça n'a un sens que tant qu'on a assez de monde pour faire tourner les institutions.»

Concrètement, le village des Charbonnières n'aura plus de

Conseil administratif (exécutif) ni de Conseil général (30 membres) pour gérer son réseau d'eau, ses 5 fontaines, sa grande salle, son pâturage et son chalet. «Cela fait des années que la relève est difficile pour le Conseil administratif, explique Rosemarie Clot, présidente du village. Et le Conseil général est surtout formé de gens âgés, les jeunes n'y viennent pas. Dans les communes, c'est difficile, dans les villages c'est pire!»

Dans une convention, validée le 11 août par le Conseil d'Etat, Les Charbonnières remettent leurs propriétés à la commune du Lieu, qui s'engage à les gérer. Et pour cette «fusion interne»,

le canton va verser au titre de l'incitation à la fusion quelque 165 000 francs au Lieu.

«C'est douloureux»

Au sein des anciennes familles du village, les Rochat et les Golay, même si on ne conteste pas la décision, la nostalgie est de mise. «Je les appelle les oligarques! Mais aucun de leurs enfants ne veut prendre des charges au village», souligne Rosemarie Clot.

«La disparition d'un village, c'est douloureux», lâche l'ancien président Jean-Michel Rochat. Alors, pour garder un peu de l'âme des Charbonnières, l'affineur a proposé de conserver le

chalet de la Palestine, le bijou de famille du village, au sein d'une association plutôt que de le céder à la commune du Lieu. Une solution qui faisait craindre à certains que la propriété ne tombe un jour en mains privées. «On avait prévu que le chalet serait remis à la commune si l'association avait des problèmes. Le projet a été blackboulé et j'ai été très déçu», avoue-t-il. Du coup, il a démissionné séance tenante en juin dernier. Rosemarie Clot, alors vice-présidente du village, a été élue à la présidence dans la foulée: elle officiera jusqu'à la dissolution de l'institution à la fin de l'année. ■